

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

Compte-rendu

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
17

Séance du mardi 02 avril 2019 à 20H

Quorum : 14

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Votants : 23

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Marie-Hélène JARRIER, Danièle BEHR, Laura TARED, Josiane BARBIER

Messieurs Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Gérard VINCENT, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD,

Ont donné procuration : Corinne FRIOT à Mme BEHR, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Stéphane WAGNER à Mme NICOLAS, Claude BOULANGE à Mme BARBIER, Isabelle MEZALTARIM à Mme TARED

Excusés : Christine DELMOULY, Stéphane ZORETIC,

Absents : Anne WALTER, Isabelle PECQUEUX

Secrétaire de séance : Monsieur BRANDEBOURGER

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2018 :

Monsieur Michel Brandebourger rappelle que l'ensemble des points financiers ont fait l'objet d'une présentation détaillée et d'explications en commission des finances. Tous les conseillers ayant été destinataires des documents comptables, il propose de faire une présentation plus dynamique avec un powerpoint puis de répondre à l'ensemble de leurs questions ou remarques.

Il présente les résultats globaux de la section de fonctionnement :

➤ Recettes :	3 003 775,27 €
➤ Dépenses :	2 723 352,01 €
➤ Résultat 2018 :	+ 280 423,26 €
➤ Reports antérieurs :	+ 1 139 664,83 €
➤ Résultat cumulé :	1 420 088,09 €

Il aborde ensuite les dépenses de fonctionnement, qui restent globalement stables :

- les dépenses à caractère général diminuent de 0,67%, signe d'une recherche constante d'économies dans la gestion courante des services,
- + 2,32% pour les charges de personnel, augmentation due essentiellement à l'accroissement des cotisations sociales et de la montée en grade de certains agents,
- montée en puissance de l'intégration à Metz Métropole

- diminution des intérêts d'emprunts

Les recettes se caractérisent par :

- un désengagement continu de l'Etat,
- une augmentation des bases des impôts,
- une progression des produits des services, en raison de tarifs périscolaires plus élevés, davantage de fréquentation et des impayés moins récurrents,

Monsieur le Maire précise que la collectivité a voté un abattement de 15% sur les bases, ce qui atténue la fiscalisation des ménages.

Mme Tared apprécie le travail de présentation effectué et regrette que ce document n'ait pas été transmis. M. Brandebourger explique qu'il s'agit de supports visuels, réalisés par ses soins, qui demandent à être commentés. Néanmoins, ce document sera diffusé.

Après en avoir terminé avec le fonctionnement, M. Brandebourger aborde la section d'investissement en présentant les résultats globaux :

- Recettes 2018 : 889 630,87 €
- Dépenses 2018 : 1 053 515,54 €
- Résultat 2018 : - 163 884,67 €
- Restes à réaliser : 60 000,00 €
- Résultat antérieur : 4 812,19 €
- Résultat cumulé : - 99 072,48 €

Il détaille ensuite les dépenses qui ont concerné notamment :

- des travaux à la résidence P. Herment,
- la réalisation des abords du gymnase,
- la rénovation de l'annexe Verlaine,

Enfin, l'endettement de la commune est bas, seuls 2 emprunts sont en cours concernant Le Ru-Ban et la place publique.

Interventions :

- Bien que la commune ne soit pas concernée, M. Vincent souhaite savoir si les recettes de stationnement sont bien transférées à la Métropole, ce qui représente une jolie somme. Monsieur le Maire lui répond qu'en fait c'est surtout l'Etat qui bénéficie de cette manne.

- Mme Barbier interpelle M. Brandebourger sur la suppression future de la taxe d'habitation. Il lui répond qu'elle n'est pas anticipée puisque l'Etat s'est engagé à la compenser. Il rappelle que l'exonération totale est arrêtée sur les taux 2017. Toute augmentation de celles-ci entraînera un paiement de l'impôt.

En conclusion, Monsieur le Maire estime que le transfert de charges et la mutualisation des services auprès de Metz Métropole sont bénéfiques pour la commune même si celle-ci perd, certes, en autonomie.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	280 423,26 €	- 163 884,67 €
Reste à réaliser recettes		60 000,00 €
Report année n-1	1 139 664,83 €	4 812,19 €
Résultats / soldes	1 420 088,09 €	- 99 072,48 €

Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019 ainsi :

L'excédent de fonctionnement 2018 à la clôture du compte administratif s'élève à 1 420 088,09 €. Il est proposé de l'affecter comme suit :

- à la section d'investissement pour financer le déficit d'investissement pour 99 072,48 €.
- à la section de fonctionnement au 002, résultat de fonctionnement reporté pour 1 321 015,61 €.

Il convient de reprendre également le déficit d'investissement de 99 072,48 € augmenté des restes à réaliser (60 000 €) en dépenses de la section d'investissement, soit un solde d'exécution négatif de 159 072,48 € en dépenses de la section d'investissement.

Compte de gestion 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 établi par les services de la Trésorerie correspondant exactement aux écritures du compte administratif établi par la commune.

Taux d'imposition 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation :	13,64 %
Foncier bâti :	14.32 %
Foncier non bâti :	48.71 %

Budget primitif 2019

M. Brandebourger aborde le budget 2019 en rappelant les mécanismes généraux qui le caractérisent : l'excédent des années précédentes est ventilé sur différents postes. Il explique que pour la 3eme année consécutive, le budget est construit sans connaître les bases de l'Etat.

La présentation des grandes orientations du projet se base également sur un diaporama :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 959 656 €.

Les dépenses se répartissent, pour partie, de la manière suivante :

- charges à caractère général en hausse en raison du fonctionnement du gymnase,
- charges de personnel en hausse avec l'évolution des carrières,
- versement Metz Métropole en forte augmentation, résultat de l'intégration de la voirie,
- charges financières en baisse constante,

Les recettes réelles de fonctionnement sont légèrement réduites par prudence. Les bases ne sont toujours pas connues. La suppression annoncée de la taxe d'habitation apporte son lot d'incertitudes.

Après avoir détaillé la section de fonctionnement, M. Brandebourger présente la section d'investissement. Elle s'équilibre à 943 628,48 €.

Sont envisagés des travaux à la résidence P. Herment, un club house pour le club de football, une étude pour la réalisation du futur bâtiment périscolaire.

Mmes Barbier et Tared souhaitent de plus amples informations sur ce projet périscolaire. Monsieur le Maire explique que ce bâtiment était prévu initialement place de la hottée de pommes. Toutefois, l'Etat ayant augmenté les cotes d'inondations, sa réalisation est envisagée rue du nord entre les 2 écoles.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est fortement pénalisée puisque 70% des bâtiments municipaux sont en zone inondable. Il regrette les fortes contraintes émises par l'Etat et mentionne les surcoûts supportés lors de la reconstruction du gymnase (vestiaires et chaudière à l'étage).

Pour mémoire, la dernière grande inondation date de 1983 et la crue centennale de 1947. La commune est également sujette à des phénomènes de glissement de terrains (marnes argileuses) et à des eaux de ruissellement du St Quentin (présence du bassin de rétention).

M. Brandebourger explique également que le centre socioculturel n'est plus adapté au nombre d'enfants accueillis (manque de place, toilettes supplémentaires aménagées pour les enfants) et qu'il n'est plus possible de répondre favorablement aux créneaux demandés par les associations. Or, les salles du Ru-Ban sont modulables, facilement louables, le libérer permettrait de relancer le mouvement associatif et de répondre à une demande pour des réunions familiales. Par ailleurs, des subventions, notamment de la CAF, sont encore facilement disponibles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 tel que présenté en séance et correspondant aux sommes ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 959 656 €	953 628,48 €
Recettes	3 959 656 €	953 628,48 €

Subventions aux associations

En préambule, Mme Nicolas rappelle que les associations bénéficient également d'un soutien matériel : salles mises à disposition, copies effectuées...

Il est également précisé que des travaux ont été réalisés pour les footballeurs : main courante en 2016, réfection du terrain d'entraînement.

M. Brandebourger mentionne que ce terrain est agréé pour des matches jusqu'en 5eme catégorie.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les dossiers, décide d'octroyer aux associations précisées ci-dessous les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	Montant attribué en €	Vote
Aînés du Ban-St-Martin	700	unanimité
Badminton - MSQB	2 500	unanimité
Ban des Arts	2 500	unanimité
Bibliothèque pour tous	2 800	unanimité
Billard Club	750	unanimité
École de musique	7 386,31	unanimité
Etend'art	300	unanimité
Fêtes Loisirs et Culture	900	unanimité
Judo Club du Ban Saint Martin	4 000	unanimité

Pédiatrie Enchantée	500	unanimité
Télégraphe de Chappe	100	unanimité
USBSM	9 740	unanimité
Total	32 176,31 €	

Réitération d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat – précisions

Le Conseil Municipal délibère de nouveau, à l'unanimité :

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 4 : Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Transformation d'un poste d'adjoint administratif

Vu sa délibération du 20 novembre 2018 transformant un poste d'adjoint administratif en adjoint administratif principal 2eme classe pour permettre l'évolution de carrière d'un agent qui a réussi un examen professionnel,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer un poste à temps complet en poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à 30H/ semaine.

Décisions et informations du Maire

* Convention avec la C.A.F – accès au service « mon compte partenaire »

* 26 mai : élections européennes :
- assesseurs
- 3eme bureau installé à l'école La Pépinière

La séance est levée à 21H50